



AG2R LA MONDIALE

# PRÉVOYANCE DEMANDE DE PRESTATIONS

Arrêt de travail

Maintien de salaire

**POUR TOUTE QUESTION CONCERNANT LA CONSTITUTION DE CE DOSSIER, APPELEZ-NOUS AU :**

**0 972 672 222**

(appel non surtaxé)

**DOCUMENT À RETOURNER :**

AG2R LA MONDIALE  
Centre de Gestion collective  
Service Prestations Prévoyance  
26 rue de Montholon  
75305 Paris  
CEDEX 09

Détaillants confiserie, chocolaterie, biscuiterie (3224)

5 Branches Industries alimentaires diverses (3092)

Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire (3305)

Entreprises de l'industrie et des commerces en gros des viandes (3179)

Industries charcutières (3125)

Industries de la transformation des volailles (3111)

Industries produits alimentaires élaborés (3127)

Pâtes alimentaires (3294)

Restauration rapide (3245)

\*Veuillez préciser dans « nature de l'arrêt » :  
• 1 pour maladie ou accident de la vie privée  
• 2 pour accident de travail, maladie professionnelle ou accident du trajet

## ENTREPRISE

Nom et adresse de l'employeur : \_\_\_\_\_

N° de SIRET : [ ]

N° de contrat prévoyance : [ ] **P**

Personne à contacter : \_\_\_\_\_ Téléphone : [ ]

E-mail : \_\_\_\_\_

Adresse de correspondance (si différente de l'adresse de l'employeur) : \_\_\_\_\_

Téléphone : [ ]

## SALARIÉ CONCERNÉ PAR LA DÉCLARATION

NOM d'usage : \_\_\_\_\_

NOM de naissance : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : [ ]

N° de Sécurité sociale : [ ]

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : [ ] Ville : \_\_\_\_\_

## Catégorie d'emploi

Non Cadre\*  Cadre\*

\*(Précisez la catégorie: Apprenti, Ouvrier, Employé, Agent de maîtrise non article 36, Agent de maîtrise article 36, VRP, VRP Cotisant à l'IR-VRP) : \_\_\_\_\_

Date d'entrée dans l'entreprise : [ ] Date d'entrée dans la profession : [ ]

En cas de rupture du contrat de travail : Date de sortie : [ ]

## ARRÊT DE TRAVAIL

Date du 1<sup>er</sup> jour de l'arrêt de travail : [ ]

## Type d'arrêt de travail :

Nouvel arrêt  Rechute

## Motif de l'arrêt de travail

Maladie ou Accident de la vie privée  Accident du travail ou Maladie professionnelle

Maternité  Accident de trajet  Avec hospitalisation

Date éventuelle de reprise totale du travail : [ ]

Date éventuelle de reprise en mi-temps thérapeutique : [ ]

S'agit-il du 1<sup>er</sup> arrêt au cours de l'année en cours ?  Oui  Non

S'agit-il du 1<sup>er</sup> arrêt indemnisé au cours des 12 derniers mois ?  Oui  Non

Si non, périodes d'arrêt antérieures :

Du [ ] au [ ] nature de l'arrêt\* [ ] [ ]

Du [ ] au [ ] nature de l'arrêt\* [ ] [ ]

Du [ ] au [ ] nature de l'arrêt\* [ ] [ ]

Cet arrêt de travail a-t-il fait l'objet d'un maintien de salaire ?  Oui  Non

Si oui, date fin de maintien de salaire : [ ]

Si l'arrêt de travail est consécutif à un accident : a-t-il été causé par un tiers ?  Oui  Non

Si oui, indiquez le nom et adresse du tiers et de sa compagnie d'assurance et le numéro de dossier auprès de celle-ci (si connu) : \_\_\_\_\_

## ÉLÉMENTS DE CALCUL

Période à indemniser après déduction de la franchise applicable :

du  au

Salaire de la période que le salarié aurait perçu

Salaire brut :  € Salaire net :  €

OU, si le salarié est mensualisé et qu'il n'y a pas de variation de salaire sur la période à indemniser :

Salaire mensuel que le salarié aurait perçu s'il avait travaillé à temps complet :

Salaire brut :  € Salaire net :  €

Taux de charges sociales salariales :  %

En cas de reprise de travail à mi-temps autorisé par la Sécurité sociale, indiquer le salaire mensuel perçu à ce titre :

Salaire brut :  € Salaire net :  €

Montant des indemnités perçues au titre de tout autre régime de prévoyance (pour la seule quotité correspondant à la participation de l'employeur) :

Montant :  € (ne concerne pas les indemnités journalières de la Sécurité sociale)

**IMPORTANT - Tout dossier incomplet sera retourné pour complément de pièces ou de renseignements.**

## JUSTIFICATIFS À PRODUIRE

### Dans tous les cas

- Relevé d'identité bancaire (RIB) de l'entreprise lors de la première demande ou en cas de modifications de données bancaires.
- Copies des décomptes des indemnités journalières versées par le régime de base : pour l'arrêt en cours depuis le début de celui-ci.
- Copies des bulletins de salaire pour la période déclarée si la rémunération mensuelle est supérieure à 3 500 €
- En cas de rechute, le certificat médical précisant la date d'arrêt de travail initial dont dépend la rechute.
- Attestation de salaire de la Sécurité Sociale en cas de reprise à mi-temps thérapeutique et les décomptes correspondant à la période du mi-temps.

### Suivant les termes du contrat

- En cas d'hospitalisation, le bulletin d'hospitalisation ou de situation indiquant les dates d'entrée et de sortie.

### En cas de rupture du contrat de travail

- Copie de la pièce d'identité du salarié.
- Copie du certificat de travail et relevé d'identité bancaire du salarié.

Suite à l'examen du dossier, des pièces complémentaires pourront vous être demandées.

L'employeur soussigné, certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration.

Fait à :   
Date :   
Cachet et signature obligatoires de l'employeur

Les données personnelles collectées au titre de la gestion de votre contrat peuvent être utilisées pour des traitements de lutte contre la fraude afin de prévenir, de détecter ou de gérer les opérations, actes, ou omissions à risque, et pouvant conduire à l'inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre demande par AG2R RÉUNICA Prévoyance. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, ces informations pourront, sauf opposition de votre part, être communiquées aux membres du Groupe AG2R LA MONDIALE et à leurs partenaires aux fins de vous informer de leurs offres de produits ou de services. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'opposition sur les données qui vous concernent, sur simple courrier adressé à AG2R LA MONDIALE, Direction des Risques - Conformité, 104-110 Bd Haussmann, 75379 PARIS CEDEX 08.